

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MAI 2018

OBJET : MARCHÉ DE DENRÉES ALIMENTAIRES / PRODUITS SURGELÉS – AVENANT DE TRANSFERT AUX MARCHÉS DE DENRÉES ALIMENTAIRES

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. AJA, Mme FAURE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. PERRET	procuration à	M. LESPADÉ
Mme BIRLES	procuration à	Mme DUPRE
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. LAURENT	procuration à	M. GONZALES
Mme CAMBRONERO	procuration à	Mme DESTOUESSE
Mme BISBAU	procuration à	M. LAPEBIE

ABSENT EXCUSÉ:

M. ROBLES

ABSENTS :

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

22 (points n°2018-05-059-DR/FIN, n°2018-05-061-DR/FIN, n°2018-05-063-DR/FIN et n°2018-05-065-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 6

5 (points n°2018-05-059-DR/FIN, n°2018-05-061-DR/FIN, n°2018-05-063-DR/FIN et n°2018-05-065-DR/FIN)

Nombre de votants : 29

27 (points n°2018-05-059-DR/FIN, n°2018-05-061-DR/FIN, n°2018-05-063-DR/FIN et n°2018-05-065-DR/FIN)



**2018-05-076-DR/CPA - MARCHES DE DENREES ALIMENTAIRES / PRODUITS
SURGELES – AVENANTS DE TRANSFERT AUX
MARCHES DE DENREES ALIMENTAIRES**

Depuis le 30 avril 2018, l'ensemble des actifs et passifs de la société DAVIGEL ont été repris par la société BRAKE France Service qui, le même jour, a été renommée SYSCO France SAS

Cette opération juridique n'implique donc aucun changement sur le contenu et le fonctionnement des marchés en cours. Il convient toutefois d'entériner le rachat de Davigel par avenants de transfert.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu l'article 139 4. b du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics qui prévoit qu'un nouveau titulaire peut remplacer le titulaire initial du marché public, à la suite d'une opération de restructuration du titulaire initial.

Vu le groupement de commandes constitué par la Ville de Tarnos et le Ccas de Tarnos, représenté par le Maire de Tarnos, désigné coordonnateur du groupement par délibération du Conseil municipal en date du 30 juin 2016

Vu les contrats passés avec Davigel SAS :

- marché public de fourniture de denrées alimentaires n° 17FS 22 lot 2 surgelés viandes, poissons et crustacés, en date du 19 juillet 2017,
- marché public n° 16 FS 39 de fourniture de denrées alimentaires lot 20 surgelés légumes et fruits en date du 19 décembre 2016,

Considérant que la Société SYSCO ainsi créée apporte toutes les garanties pour la réalisation des marchés cités et vérifie les conditions prévues dans les marchés initiaux.

DELIBERE

APPROUVE l'avenant actant de la dissolution de la société DAVIGEL et de sa substitution par la société BRAKE France devenue SYSCO France SAS à compter du 30 avril 2018 pour le marché 17FS 22 de fourniture de denrées alimentaires lot 2 surgelés viandes, poissons et crustacés,

APPROUVE l'avenant actant de la dissolution de la société DAVIGEL et de sa substitution par la société BRAKE France devenue SYSCO France SAS à compter du 30 avril 2018 pour le marché 16FS039 de fourniture de denrées alimentaires surgelés, lot 20 « légumes et fruits »

AUTORISE M. le Maire à signer les avenants correspondants

Vote: 29

Pour: 29

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 30 mai 2018

Le Maire

